

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 13 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Genis de Saintonge dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky QUESSON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2022

Présents : MM QUESSON Jacky, LOPEZ Evelyne, MISSONNIER Jean-Claude, PERRAUD Francis, PASCAULT Aurélie, GUESDON Christiane, CHEVREUX Rolland, COCHAIN Dominique, TONDUSSON François, METAIS Christine, ANNEREAU Jean-Michel, LAMAIGNERE Bernard formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : CAILLEROT Elisabeth, PALLISSIER Jean-Jacques, LABATTU Carole.

Secrétaire de séance : Mr ANNEREAU Jean-Michel

I) COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2021.

Monsieur le Maire cède la présidence à Monsieur MISSONNIER Jean-Claude, conseiller municipal, pour l'examen du compte administratif 2021.

Après en avoir délibéré et considérant que Monsieur le Maire a normalement administré les finances de la commune au cours de l'exercice 2021, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote le compte administratif et arrête ainsi les comptes:

INVESTISSEMENT

<u>Dépenses</u>	Prévu:	1 197 373.00
	Réalisé:	452 460.25
	Reste à réaliser:	630 022.28

<u>Recettes</u>	Prévu:	1 197 373.00
	Réalisé:	440 744.73
	Reste à réaliser:	169 360.00

FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>	Prévu:	1 838 657.00
	Réalisé:	1 043 980.12

<u>Recettes</u>	Prévu:	1 838 657.00
	Réalisé:	1 905 478.80

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

<i>INVESTISSEMENT</i>	- 11 715.52
<i>FONCTIONNEMENT</i>	861 498.68
<i>RESULTAT GLOBAL</i>	849 783.16

Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour son approbation et présente le compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier de la collectivité à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres recouvrés et des mandats émis sont conformes à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice, vote, à l'unanimité des membres présents le compte de gestion 2021.

III) AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître:

- un excédent de fonctionnement de:	382 207.76
- un excédent reporté de:	479 290.92
<i>Soit un excédent de fonctionnement cumulé de:</i>	<i>861 498.68</i>
- un déficit d'investissement de:	11 715.52
- un déficit des restes à réaliser de:	460 662.28
<i>Soit un besoin de financement de:</i>	<i>472 377.80</i>

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 de la manière suivante:

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 (excédent):	861 498.68
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ AU 31/12/2021 (excédent):	11 715.52
<i>AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068):</i>	<i>472 377.80</i>
<i>RESULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002):</i>	<i>389 120.88</i>

IV) VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2022.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'examen des divers chapitres du budget 2022.

A) Dépenses de Fonctionnement.

- Chapitre 011 : Charges à Caractère Général 336 360

. dont article 6042 : 46 100 € - Acquisition des repas de cantine scolaire auprès de la société CONVIVIO (classes maternelles). Le Collège Maurice Chastang (classes primaires) ne pouvant plus accueillir les élèves de primaire, la société CONVIVIO fournit les repas;

. dont articles 60612, 60621: 70 000 € - Electricité et gaz pour l'ensemble des structures communales.

. dont article 60632: 20.500 € - Fournitures de petit équipement aux services techniques.

. dont article 60633: 3.500 € - Fournitures panneaux, signalétique routière et enrobé à froid (réparation voirie).

. dont article 60636: 2.100 € - Renouvellement des vêtements de travail des personnels techniques.

- . dont article 6065: 2.610 €uros - Acquisition de livres destinés à alimenter le fonds d'ouvrages de la bibliothèque médiathèque à hauteur de 2,00 €/hab.
- . dont article 6067 : 2 900 €uros - Renouvellement de manuels scolaires, fournitures scolaires pour le fonctionnement des classes, équipement E.P.S.
- . dont article 6068 : 8 000 €uros - Fournitures pour fleurissement, entretien des terrains et entretien paysager.
- . dont article 611: 5 300 €uros - Contrats de prestations de service cinéma Jeanne d'Arc (programmation, distribution et dématérialisation de la réception des films)
- . dont article 6135: 10 700 €uros - Provision pour location de matériel technique, contrats de location duplicopieur médiathèque, batteries véhicule électrique et abonnements compteur « gaz ».
- . dont article 615221, 615228: 15.500 €uros - (moyenne sur les cinq derniers exercices) Provision pour entretien des bâtiments communaux.
- . dont article 615231, 615232 : 32 500 €uros - Provision pour entretien voirie et réseaux dont contrat hydrocurage des passages busés d'assainissement pluvial par la société BALTHAZAR-POUPELAIN.
- . dont article 61551 : 10 000 €uros – Provision pour entretien des véhicules communaux et réparation du renault Mascott.
- . dont article 6156 : 6 500 €uros - Contrats de maintenance (photocopieurs, sécurité des bâtiments communaux et aires sportives, climatiseurs, cabine de projection numérique, aire camping car, parc matériel informatique).
- . dont article 6161, 6168 : 19 900 €uros - Ensemble des contrats d'assurance communaux.
- . dont article 6188 : 5 250 €uros - Contrats de télésurveillance des locaux de l'école maternelle et de la médiathèque, contrat d'accès aux logiciels de gestion SOLURIS, hébergement site internet, frais de reliure.
- . dont article 6226 : 2.000 €uros – Provision pour honoraires (géomètre, diagnostics immobiliers, expertises).
- . dont article 6231 : 300 €uros - Provision pour « Annonces et insertions »
- . dont article 6232 : 2 500 €uros - Provision pour « Fêtes et Cérémonies ».
- . dont article 6237: 2 600 €uros - Provision pour frais d'édition des deux numéros 2022 de l'ECHO GENESIEN, programmes et affiches cinéma.
- . dont article 6251: 2.500 €uros - Provision pour remboursement des frais de route du personnel communal (formation, réunions et distribution mensuelle du programme du cinéma Jeanne d'Arc).
- . Articles 6261 et 6262: 6 800 €uros - Provision pour frais d'affranchissement et de télécommunication.
- . dont article 6281: 600 €uros - Cotisation 2022 à l'Association Départementale des Maires et C.N.V.V.F. (villes et villages fleuris).
- . dont article 6283 : 5 000 €uros - Contrat annuel d'entretien des surfaces vitrées (salles des Fêtes et Jeanne d'Arc, Mairie, Maison de l'Enfance, École maternelle).
- . dont article 63512 : 12 000 €uros - Taxes Foncières 2022.
- . dont article 637 : 10 500 €uros - Taxe distributeur et T.S.A. Cinéma Jeanne d'Arc.

- Chapitre 012 : Charges de Personnel et Frais Assimilés

638 965

- . dont article 6218: 10.000 €uros - Provision pour recrutement de personnel de remplacement par l'intermédiaire du Centre de Gestion de la Charente Maritime.
- . dont article 6411: 291 635 €uros - Rémunération du personnel titulaire dont 21 690 €uros au titre du régime indemnitaire 2022 des personnels titulaires. La répartition du régime indemnitaire entre les agents de la collectivité est laissée à l'appréciation de Monsieur le Maire qui en individualisera les montants par arrêtés.
- .dont article 6413 : 30 600 €uros - Rémunération de Mr ANDRADE Jason et MONTASSIER Josianne - agents contractuels
- .dont article 64168 : 113 700 €uros - Rémunération du personnel recruté sous contrats aidés.

- . dont article 6455: 17 200 €uros - Contrat GRAS SAVOYE - Assurance statutaire du personnel titulaire pour l'exercice 2022.
- . dont article 6458: 2 544 €uros - Cotisation 2022 au Centre National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales.
- . dont article 6475 : 1.400 €uros - Cotisation médecine du travail 2022.
- . dont article 6488 : 16 680 €uros - Titres restaurant pour l'exercice 2022.

- Chapitre 014 : Atténuations de produits **27 005**

- . dont article 7391172 : 1 500 €uros - Provision pour dégrèvement; notamment de la taxe d'habitation sur les logements vacants.
- . dont article 739221: 25.505 €uros - Reversement 2022 au Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources.

Le F.N.G.I.R. a été créé afin d'assurer à chaque commune la compensation des conséquences financières de la réforme de la fiscalité.

Les ressources fiscales de chaque commune seront, selon le cas, diminuées d'un prélèvement au profit du F.N.G.I.R. (*cas de la commune de St Genis de Stge*) ou augmentées d'un reversement des ressources provenant de ce fonds.

- Chapitre 65 : Autres Charges de Gestion Courante **144 006**

- . dont article 6531 : 29.500 €uros - Indemnités de fonction du maire et des trois adjoints.
- . dont article 6535: 2 40 €uros - Provision pour frais de formation des élus.
- . dont article 6541 : 2.500 €uros - Provision pour créances admises en non valeur.
- . dont article 6553 : 22 701 €uros - Contingent pour service incendie 2022.
- . dont article 65548 : 20 650 €uros - Contribution de la commune aux E.P.C.I. auxquels elle adhère; somme répartie comme suit :

- SOLURIS (Syndicat Informatique) : 1210 €uros
- Synd. Intercom. du Collège : 6 340 €uros
- S.I.E.M.L.F.A. : 510 €uros
- Synd. Dept. Voies Communales et Chemins Ruraux : 200 €uros
- S.I.V.O.M. du Canton de St Genis : 3 250 €uros
- S.I.V.U. « Les P'tits Loups »: 9 140€uros

- . dont article 6574 : 60 000 €uros - Subventions de fonctionnement aux associations.
- Par délibération en date du 15 Octobre 2018 et convention d'objectif en date du 5 Février 2019 une subvention d'un montant de 32.070,81 €uros a été attribuée à l'association Micro Crèche BOUT'CHOU au titre des exercices 2021 du Contrat Enfance Jeunesse 2018 - 2021.

- Chapitre 67: Charges Exceptionnelles **189 402.37**

- . dont article 678 : 188 902.37 € - Fonds de trésorerie représentant 90 jours de fonctionnement.

- Chapitre 68 : Dotation aux amortissements **54 606**

Opération d'ordre de section à section

- Chapitre 023 : Virement à la Section d'Investissement **464 919.63**

Opération d'ordre de section à section

Soit un total de dépenses pour la section de fonctionnement de: **1 855 639**

B) Recettes de Fonctionnement.

- Chapitre 70 : Produits des Services **102 075**

- . dont article 70311 : 980 €uros - Ventes de concessions au cimetière communal.
- . dont article 70323: 24 000 €uros - Redevance d'occupation du domaine public par les services de France Télécom, E.D.F, Primagaz dans le cadre de la D.S.P et relais Free Mobile.
- . dont article 7062: 13 000 €uros - Droits d'entrée cinéma Jeanne d'Arc.
- . dont article 70632: 6 200 €uros - Droits de stationnement camping car.
- . dont article 7067 : 45 000 €uros - Cantine scolaire.
- .dont article 7081 : 8 330 €uros - Participation salariale à hauteur de 50 % sur l'acquisition des titres restaurant 2022.
- . dont article 7083 : 50 €uros - Location de matériel (tables, chaises).
- . dont article 70878 : 4 515 €uros - Remboursement par les bailleurs des taxes ordures ménagères, des assurances et taxes foncières afférentes aux crédits baux immobiliers, du gaz consommé par le presbytère.

- Chapitre 73 : Impôts et Taxes **728 650**

NON COMPRIS LE PRODUIT DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

- . dont article 7311: 568 284 €uros - Allocations compensatrices, produit taxe additionnelle FNB, produit des IFR, produit de la CVAE.
- . Dont article 73223: 22.300 €uros - Fonds de péréquation des ressources intercommunales (estimation)
- . dont article 7336: 2 000 €uros - Droit de place
- . dont article 7381: 66 840 €uros - Taxe additionnelle aux droits de mutation foncière (estimation) et subvention départementale voirie accidentogène.

- Chapitre 74: Dotations, Subventions et Participations **431 088**

- . dont articles 741: 283 531 €uros - Dotations forfaitaire, solidarité rurale et péréquation.
- . dont article 744: 5 400 €uros - F.C. TVA sur fonctionnement 2020.
- . dont article 7472: 3.000 €uros – Participation de la région pour la mise à disposition de personnel municipal dans la navette scolaire du R.P.I.
- . dont article 74751: 25.000 €uros - Soutien financier de la C.D.C.H.S. au cinéma en milieu rural.
- . dont article 7478: 30 150 €uros - Participation financière de la C.A.F. (activité Micro-Crèche) dans le cadre du C.E.J. 2018-2021.
- . dont articles 7483: 74 602 €uros - Compensations T.P., T.F., T.H. au titre de 2022.
- . dont article 7485: 8.580 €uros – Dotation 2022 « délivrance des titres sécurisés ».

- Chapitre 75 : Autres Produits de Gestion Courante **93 005.12**

- . dont article 752 : 93 000 €uros - Revenus des immeubles communaux.

- Chapitre 77 : Produits Exceptionnels **6 650**

- . dont article 7788: 500 €uros - Indemnisation assurance sur sinistres en cours
- . dont article 773 : 6 000 €uros – Régularisation TVA syndicat de la voirie.

- Chapitre 013 : Atténuation de Charges **105 050**

- . Remboursement partiel par l' A.S.P. des salaires des agents recrutés sous contrats de travail aidés (MM LUCAS Monique, REREAU Philippe, TESSIER Céline, MASSON Yann, TESSIER Julie, LAMBIN Christelle, FERRER Charly)
- . Remboursement des arrêts de travail (maladie, maternité) du personnel titulaire par le contrat GRAS SAVOYE, du personnel non titulaire par la C.P.A.M.
- . Mise à disposition partielle de Mmes PAPET et IMBERT au service d'accueil périscolaire géré par le S.I.V.U. Les P'tits Loups.

- Chapitre 002 : Excédent de fonctionnement reporté **389 120.88**
Affectation du résultat de fonctionnement 2021.

Soit un total de recettes pour la section de fonctionnement de: **1 855 639**

C) Dépenses d'Investissement.

- Chapitre 001: Excédent investissement reporté **11 715.52**

- Chapitre 041: Opérations patrimoniales **29 551.01**
Opération d'ordre à l'intérieur de la section (Intégration des travaux éclairage public réalisés par le SDEER)

- Chapitre 16: Remb. Capital Emprunts et Dettes **13 363.00**

* Emprunts bancaires : 0

* Dette envers Synd.Dept.Electrification : 12 363 Euros

* Provision cautionnement: 1 000 Euros

- Chapitre 20: Subvention Équipement Organismes Publics **128 110.00**

*Participation communale 2021 aux travaux d'aménagement de la R.D. 2 (route de Jonzac) et à l'étude d'aménagement de la R.D. 137 (Avenue de Saintes) : 62 110 Euros

* Révision du PLU : 20 000 Euros

* Plan guide : 46 000 Euros

- Chapitre 21: Immobilisations Corporelles **211 161.06**

Article 2115: Terrains bâtis **130 500.00**

* Acquisition, dans le cadre du droit de préemption urbain, de l'immeuble situé 20 et 20b, Avenue de Bordeaux pour la réalisation de logement locatifs à loyers libres, acquisition du garage de la Coop pour les ateliers municipaux.

Article 21534: Réseau d'électrification **161.06**

* Travaux neufs éclairage public 2022 (paiement direct)

Article 21568: Autres installations, outillage technique **26 000.00**

* DECI

Article 2188: Autres Immobilisations Corporelles **54 500.00**

* Matériels service technique, Provision.

- Chapitre 23: Immobilisations en cours **1 462 813.85**

Article 2313 : Constructions **1 362 265.75**

* Aménagement de trois logements locatifs à loyers libres dans l'immeuble communal 24, Avenue de Bordeaux: 352 329.98 Euros

* Construction d'une chaufferie collective pour les trois logements : 68 935.77 Euros

* Travaux bâtiments publics 2021 : 20 000 Euros

* Travaux bâtiments publics 2022 : 100 000 Euros

* Immeuble communal 5,7 rue des Halles : 770 000 Euros

* Aménagement immeuble 22 avenue de bordeaux : 51 000 Euros

Article 2315 : Installations techniques - Réseaux **100 548.10**

* Provision

Soit un total de dépenses pour la section d'investissement de:

1 856 714.44

D) Recettes d'Investissement.

- Chapitre 021: Virement de la Section de Fonctionnement **464 919.63**
Opération d'ordre de section à section

- Chapitre 040: Amort. immobilisations (opération d'ordre) **54 606.00**
Amortissement 2022 des frais liés à la participation communale pour les études et l'aménagement des routes départementales et des travaux de construction du réseau public d'assainissement.

- Chapitre 041: Opérations patrimoniales **29 551.01**
Opération d'ordre à l'intérieur de la section (Intégration des travaux éclairage public réalisés par le SDEER)

- Chapitre 10 : Apports, Dotations et Réserves **504 377.80**
* Fond de compensation de la T.V.A. sur les investissements 2021: 30 000 €uros
* Taxe d'aménagement 2022 (estimation): 2 000 €uros
* Excédent de fonct. capitalisé (affectation résultat exercice 2021) : 472 377.80 €uros

- Chapitre 13: Subventions d'Investissement **797 160.00**

Article 1323 : Subventions Départementales

- * Construction d'une chaufferie collective: 27 900 €
- * Aménagement de trois logements locatifs à loyers libres dans l'immeuble communal 24,26, Avenue de Bordeaux: 57 800 €
- * Acquisition et travaux immeuble situé 22, Avenue de Bordeaux : 26 000 €
- * Travaux bâtiments communaux 2021 : 10 200 €uros
- * Travaux bâtiments communaux 2022 : 11 000 €uros
- * Travaux voirie 2021 : 13 000 €uros
- * Logement 5-7 rue des halles : 54 000 €uros
- * Micro crèche : 142 000 €uros
- * DECI : 5 200 €uros
- * Plan guide : 22 000 €uros
- * Acquisition 20 et 20b avenue de bordeaux : 25 000 €uros
- * Acquisition matériel 2022 : 3 400 €uros

Article 1328: CAF

- * Micro crèche: 165 000 €uros

Article 1341: D.E.T.R – D.S.I.L

- * Aménagement de trois logements locatifs à loyers libres dans l'immeuble communal 24, 26 Avenue de Bordeaux: 86.460 €uros
- * Logement 5-7 rue des halles : 110 000 €uros
- * Logement 22 avenue de bordeaux : 22 600 €uros
- * DECI : 15 600 €uros

- Chapitre 16: Emprunts et dettes assimilées **1 000,00**
* Provision pour cautionnement: 1.000,00 €

- Chapitre 27 : Créance sur particulier **5 100,00**
* Annuité 2022 - Vente de l'immeuble A 1729, 17 avenue de Saintes à la MFREO et terrain chez fontraud.

Soit un total de recettes pour la section d'investissement de:

1 856 714.44

E) Balance Générale.

Les **dépenses** prévues au budget sont donc de:

- **Fonctionnement: 1 855 639.00 Euros**
- **Investissement: 1 856 714.44 Euros**

Les dépenses sont couvertes en partie par les **ressources** suivantes:

- **Fonctionnement: 1 855 639.00 Euros**
- **Investissement: 1 856 714.44 Euros**

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts permettant au Conseil Municipal de fixer, chaque année, les taux de taxes foncières et de cotisation foncière des entreprises perçues par la commune.

Le Conseil Municipal, après s'être assuré que tous les crédits prévus au budget sont nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux, arrête à la somme de 611 825 Euros le **produit des contributions directes pour l'exercice 2022**, somme nécessaire et suffisante pour équilibrer le budget principal 2022.

En conséquence et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les taux suivants

- **Foncier Bâti: 38,28 % (dont 21,5% TFPB départemental)**
- **Foncier Non Bâti: 48,68 %**
- **C.F.E.: 21,80 %**

soit une stabilité des taux par rapport à l'exercice 2021; qui appliqués aux différentes bases d'imposition permettent d'obtenir un produit fiscal de 611 825 Euros.

V) LOTISSEMENT COMMUNAL « LES HALLES ».
COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Monsieur le Maire cède la présidence à Monsieur MISSONNIER Jean-Claude, conseiller municipal doyen pour l'examen du compte administratif 2021 du budget annexe « Lotissement communal des Halles »:

INVESTISSEMENT

<u>Dépenses</u>	Prévu:	60 804,49
	Réalisé:	0
<u>Recettes</u>	Prévu:	60 804,49
	Réalisé:	41 925,23

FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>	Prévu:	119 047.05
	Réalisé:	0
<u>Recettes</u>	Prévu:	119 047.05
	Réalisé:	25 983.77

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

<i>INVESTISSEMENT</i>	41 925,23
<i>FONCTIONNEMENT</i>	25 983,77
<i>RESULTAT GLOBAL</i>	67 909,00

BUDGET UNIQUE 2022

Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour son approbation du compte administratif et invite le Conseil Municipal à procéder à l'examen des divers chapitres du budget 2022.

<u>A) Dépenses de Fonctionnement</u>	119 047,05
<i>Article 6522: Excédent versé au budget principal</i>	100 162,79
<i>Article 608: Provision écart TVA</i>	5,00
<i>Article 71355-042: Écriture d'ordre interne</i>	18 879,26
<u>B) Recettes de Fonctionnement</u>	119 047,05
<i>Article 7015: Vente de lots</i>	93 063,28
<i>Article 002: Résultat de fonctionnement reporté</i>	25 983,77
<u>C) Dépenses d'Investissement</u>	60 804,49
<i>Article 168748: Remboursement au budget principal</i>	60 804,49
<u>D) Recettes d'Investissement</u>	60 804,49
<i>Article 3355-040: Écriture d'ordre interne</i>	18 879,26
<i>Article 001: Résultat d'investissement reporté</i>	41 925,23

VI) EXPLOITATION PHOTOVOLTAÏQUE. **COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Monsieur le Maire cède la présidence à Monsieur MISSONNIER Jean-Claude, conseiller municipal doyen, pour l'examen du compte administratif 2021 du budget annexe « Exploitation Photovoltaïque »:

INVESTISSEMENT

<u>Dépenses</u>	Prévu:	60 579.00
	Réalisé:	60 578.85
	Reste à réaliser:	0
<u>Recettes</u>	Prévu:	60 579.00
	Réalisé:	37 904.17
	Reste à réaliser:	0

FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>	Prévu:	35 385.00
	Réalisé:	17 929.68
<u>Recettes</u>	Prévu:	35 385.00
	Réalisé:	36 975.89

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

<i>INVESTISSEMENT</i>	- 22 674.68
<i>FONCTIONNEMENT</i>	19 046.21

BUDGET UNIQUE 2022

Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour son approbation du compte administratif et invite le Conseil Municipal à procéder à l'examen des divers chapitres du budget 2022.

<u>A) Dépenses de Fonctionnement</u>	34 005,00
<i>Article 6156: Maintenance</i>	1 200,00
<i>Article 6288: Frais divers</i>	200,00
<i>Article 63513: C.F.E.</i>	300,00
<i>Article 65888: Charges diverses (écart TVA)</i>	5,00
<i>Article 66111: Intérêts emprunt</i>	520,00
<i>Article 023: Virement à section d'investissement</i>	10 659,79
<i>Article 6811-042: Écriture d'ordre interne</i>	16 930,00
<i>Article 678 – Charges exceptionnelles</i>	4 190.21
<u>B) Recettes de Fonctionnement</u>	34 005,00
<i>Article 701: Vente d'électricité</i>	34 000,00
<i>Article 758: Produits divers (écart TVA)</i>	5,00
<u>C) Dépenses d'Investissement</u>	46 636,00
<i>Article 001: Déficit investissement reporté</i>	22 674.68
<i>Article 1641: Capital emprunt</i>	1 581.32
<i>Article 2188 : Equipement</i>	5 000.00
<i>Article 2313 : Travaux toitures photovoltaïque</i>	17 380.00
<u>D) Recettes d'Investissement</u>	46 636,00
<i>Article 1068: Affectation du résultat</i>	19 046.21
<i>Article 1641: Emprunt</i>	0
<i>Article 28153-040: Écriture d'ordre interne</i>	16 330,00
<i>Article 28031-040: Écriture d'ordre interne</i>	600,00
<i>Article 021: Virement de la section de fonctionnement</i>	10 659.79

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures 30.